

Contrat de livraison ponctuelle de COCHONS RUSTIQUES

Le présent contrat est signé entre :

**Cédric BOMMENE, naisseur éleveur
et transformateur**

SIRET : 538 502 857 00013

Quartier les Gandus - 26110 St-Ferreol 30
Pas

Tél : 04 26 66 22 73

Mail : cedric.bommenel@yahoo.fr

et ...

demeurant.....

.....

Tél :

Mail :

désigné ci-dessous « l'éleveur »,

désigné ci-dessous « le consomm'acteur ».

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les modalités et les conditions de la livraison, par l'éleveur au consomm'acteur, de colis de charcuterie et de viande fraîche de cochons rustiques, élevés en plein air, produites localement et de qualité, **dans le respect de la Charte des AMAP.**

Art. 2 : ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

L'éleveur s'engage à livrer au consomm'acteur la charcuterie et la viande fraîche leentre 17h45 et 19h.

La livraison aura lieu à Avignon, au local situé 145 rue Carreterie 84000 Avignon, au(x) jour(s) et heure convenus.

L'éleveur (ou une personne représentant sa ferme) s'engage à assurer personnellement la livraison et à répondre au consomm'acteur sur toute question concernant la nature des produits fournis.

Art. 3 : ENGAGEMENT DU CONSOMM'ACTEUR

Le consomm'acteur s'engage à assurer (en personne ou par un truchement de son choix) la réception de sa commande au local de livraison, au(x) jour et heure convenus. En cas d'empêchement ou de retard, il prévient l'éleveur. Sinon, la destination finale des produits livrés non réceptionnés est laissée à la décision de l'éleveur. **Les produits non réceptionnés ne sont pas remboursés.**

La livraison n'est possible qu'après la signature du présent contrat, accompagnée **du dépôt des acomptes des sommes dues** par le consomm'acteur pour l'ensemble de sa commande. Les chèques, émis à l'ordre de l'éleveur, seront mis à l'encaissement une fois la livraison réalisée par le producteur.

Le consomm'acteur accepte les éventuelles variations quant au contenu des livraisons du fait des aléas de la production.

Art. 4 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est valable pour une unique livraison définie par le producteur et le consomm'acteur.

Art. 5 : RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT

Le contrat pourra être rompu en cours après un préavis de 8 jours dans les cas suivants :

- non-respect des termes du contrat par l'une ou l'autre des parties,
- déménagement, maladie ou autre cas de force majeure,
- en cas de difficultés financières de l'adhérent (après épuisement des capacités de la solidarité amapienne).

Le producteur s'engage à livrer les colis dus durant la période de préavis. Il restituera les chèques non encore encaissés à la fin du préavis.

Art. 6 : CONTENU ET PRIX

Indiquer, dans les cases correspondantes, les quantités et les sommes correspondantes :

Gros colis de viande fraîche	Assortiment de 10kg à 15,50€/kg (soient 140,00€ d'acompte par unité) > assortiment de saucisses, côtes, rôti, caillettes, rouelle et mursons	Acompte	Différence entre acompte et réel (solde)
	qté :	€	€
Petit colis de viande fraîche	Assortiment de 5kg à 16,50€/kg (soient 75,00€ d'acompte par unité) > assortiment de saucisses, côtes, rôti, caillettes, escalopes de jambon et mursons	Acompte	Différence entre acompte et réel (solde)
	qté :	€	€

Viande au détail	Commande	Acompte (Total souhaité -1€)	Différence entre acompte et réel (solde)
Saucisses à griller (env. 120g pièce) à 18€/kg soit env. 2,16€ pièce	qté :		
Murson (env. 250g pièce) à 17€/kg soit env. 4,25€ pièce	qté :		
Saindoux (pot de 200g) à 3€	qté :		
Paté de Murson (bocal de 170g) à 5€	qté :		
Caillettes aux herbes (3,5€ pièce ou 10€ les 3)	qté :		
Filet mignon (env. 400g pièce) à 27€/kg soit env. 10,8€ pièce	qté :		
Pieds fendus 5€ les 2	paires :		
Lardons salés 5€ la poche de 200g	qté :		
Chair à saucisse 16,20€ la barquette de 900g	qté :		
Côtes à 21€/kg	kg :		
Rouelle à 21€/kg	kg :		
Travers de porc à 15€/kg	kg :		
Escalope à 23€/kg	kg :		
Rôtis à 23€/kg	kg :		

Le total de l'acompte à verser est de€

Le solde, à savoir la différence du total du réel et du total de l'acompte, est de€

La régularisation se fera AU MOMENT DE LA LIVRAISON.

Chèques à l'ordre de Cédric Bommenel

Le présent contrat engage les parties pour sa durée, sa signature s'accompagne du dépôt des sommes d'acompte dues.

En cas de produits non livrés par l'éleveur, ou décommandés par le consomm'acteur (**au moins 8 jours avant la livraison pour la viande fraîche**), les avances (acomptes) correspondantes seront remboursées.

Art. 7 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent contrat d'engagement, l'article 5 du présent contrat d'engagement s'appliquera de plein droit. Les tribunaux compétents d'Avignon pourront alors connaître de tout litige persistant.

Fait à Avignon, en 2 exemplaires originaux, le...

Signatures :

Le consomm'acteur :

L'éleveur :